



Conseil Municipal du 23 septembre 2016

Membres en exercice : 10, Présents : 10, Excusés : 0 Absents : 0

Le 23 septembre à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Gluiras régulièrement convoqué par courrier en date du 20 septembre 2016, conformément à l'article L.2121.10 du CGCT, s'est réuni sous la présidence de M. Marc TAULEIGNE, Maire.

Etaient présents : Mmes CHABAL Fabienne, COURTHIAL Marie-Laure, MICHEL Maryline, MM. BESSON François, COURTHIAL Gildas, Mr FAYARD Etienne, FOUGIER Sébastien, HAVOND Mickaël, Mr KANDOUCI Christian et TAULEIGNE Marc.

Le quorum étant atteint la séance a été déclarée ouverte, Mme MICHEL Maryline est nommée secrétaire de séance, assistée par Céline CUVILLIEZ secrétaire de mairie.

Délibération 20160923-1001 – Décision modificative budgétaire N°2 au Budget Principal

Elle permet de prendre en compte la participation du CCAS aux dépenses de fonctionnement réalisées par le budget principal, en particulier pour le centre socioculturel (SDF). Cette participation se justifie puisque c'est le CCAS qui encaisse les recettes des locations et des manifestations qu'il organise, mais les dépenses de personnel et d'entretien du bâtiment sont prises en charge par le budget principal.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	↓ de crédits	↑ de crédits	↓ de crédits	↑ de crédits
Fonctionnement				
R – 70873 Remboursement de frais par CCAS				3 000 €
Chapitre 70 Produits des services				3 000 €
023 Virement à la section d'investissement		3 000 €		
Total budget fonctionnement		3 000 €		3 000 €
Investissement				
D- 2151 Réseaux de voirie		3 000 €		
Chapitre 21 Immobilisations corporelles		3 000 €		
021 Virement à la section de fonctionnement				3 000 €
Chapitre 041 Opérations patrimoniales		2 800 €		2 800 €
Total budget investissement		8 800 €		8 800 €



Cette DM est complétée par des opérations patrimoniales (chapitre 041) sans aucun impact financier sur le budget de la commune. Il s'agit simplement d'une régularisation classique au niveau des immobilisations « en-cours » des années précédentes qui doivent être intégrées dans l'actif une fois les opérations achevées.

Le conseil valide cette décision à l'unanimité.

Délibération 20160923-1002 – Demande de subvention pour le développement du projet sur la maison Serre

La commune souhaite terminer la réhabilitation de cette maison mitoyenne du Relais de Sully. La Région, dans le cadre du « chèque expertise tourisme », peut accompagner le montage du projet par une étude de faisabilité qui permettrait de dégager le projet d'hébergement touristique le plus pertinent. Cette délibération porte sur la demande à la Région de la prise en compte du projet « Développement de la maison Serre », porté par la commune de Gluiras, dans le dispositif « Chèque expertise tourisme ».

Le conseil valide cette demande à l'unanimité.

Délibération 20160923-1003 – Proposition d'achat d'un terrain à L'Hermet

Martine et Yves De SAEDELEER, déjà installés à L'Hermet souhaitent acquérir le terrain, situé de l'autre côté de la voie communale, au dessus de leur maison (lot N°7). Ce terrain est actuellement en vente à 15 000€ frais de notaire (1 950 €) à charge de l'acheteur. La proposition de M. Et Mme De SAEDELEER est de 15 000 € frais de notaire à charge de la commune.

Après débat, il est souligné que la commune aura inévitablement un manque de retour sur investissement (raccordement et abonnement au réseau d'eau, taxe d'habitation) puisqu'il y a peu de chance qu'une maison se construise sur ce lot. A contrario, ces terrains ayant du mal à se vendre, l'offre doit être considérée avec attention. Trois options sont possibles : accepter l'offre, maintenir le prix initial ou faire une contre proposition à mi-chemin. Finalement, le conseil par, 4 voix contre, 4 voix pour (dont celle du président de séance) et 2 abstentions valide cette dernière option.

Le conseil propose donc à M. Et Mme De SAEDELEER le terrain du lot N°7 à 15 000 €, la moitié des frais de notaire restant à charge de l'acheteur.

Délibération 20160923-1004 – Validation des membres du Ccas et besoin d'emprunt pour aménagement des combles des deux appartements de La Cure

Afin de régulariser la situation, en particulier pour remplacer Georgette Armand décédée, monsieur le Maire demande au conseil municipal de valider la liste des membres élus qui représentent le conseil municipal au conseil d'administration du CCAS.

La composition du conseil d'administration du CCAS sera :

- Membres élus : monsieur Marc Tauleigne, maire de la commune et président du conseil d'administration, mesdames CHABAL Fabienne, COURTHIAL Marie-Laure, MICHEL Maryline, et de messieurs BESSON François, COURTHIAL Gildas, HAVOND Mickaël.



- Membres nommés par le président : mesdames CHAUVELIN Martine, FAURE Solange, FAYARD Caroline, KANDOUCCI Evelyne, MICHEL Christiane, MUNIER Coraline, monsieur BESSON André,

Le conseil valide, à l'unanimité, la liste des élus membres du CCAS.

Monsieur le maire informe de plus le conseil municipal qu'il est prévu d'aménager les combles des deux appartements de La Cure afin d'y réaliser deux chambres supplémentaires et ainsi répondre à la demande d'une des familles. Le loyer sera alors revu en conséquence. Les travaux seraient financés par un emprunt de 25 000€, sur le budget du CCAS, puisque les loyers de ces appartements sont affectés à ce budget.

Le conseil valide ce projet à l'unanimité et autorise le maire à contracter l'emprunt correspondant sur la base de l'offre de la caisse d'épargne ci-jointe.

Délibération 20160923-1005 – Participation de la commune à la classe verte qui s'est déroulée du 06 au 10 juin 2016 à Vassieux-en-Vercors (Drôme)

Dans le cadre de la classe découverte qui s'est déroulée du 06 au 10 juin 2016 à Vassieux-en-Vercors, la mairie avait validé lors du conseil d'école une participation financière. Le coût total de cette classe verte s'élève à 4 273.60€ avec une participation des parents à hauteur de 700€ et du Conseil Départemental de 392€ il reste un solde de 3 181.60€. Monsieur le maire propose de prendre en charge la moitié de ce solde, à savoir 1 590.80€.

Il précise d'autre part que par obligation administrative, les 392€ du Conseil Départemental ont été versés sur le compte de la commune. Le remboursement au Sou des Ecoles (qui a réglé la totalité du coût de la classe verte) sera donc de 1 982.80€

Vote à l'unanimité du Conseil Municipal.

Délibération 20160923-1006 – Demande de subvention par les associations « Ligue contre le cancer » & « Le comité des Maladies Respiratoires »

Le conseil examine les demandes de ces deux associations en regard de la règle définie en début d'année pour les associations éligibles.

Vote à l'unanimité pour attribution d'une subvention de 75 € à chacune des associations « Ligue contre le cancer » & « Le comité des Maladies Respiratoires ».

Infos

- Urbanisme : PC Madame Roux à Tisonèche Haut : refusé du fait du changement d'affectation du bâtiment qui n'est pas autorisé par le PLU actuel. Cette demande devra faire l'objet d'un nouveau dépôt une fois le nouveau PLU validé puisque ce problème récurrent dans les hameaux sera pris en compte dans le nouveau règlement.
- Voirie : le goudronnage du chemin des Ecluses a été effectué. Bien que non prioritaire dans le planning annuel. Ces travaux d'un coût total de 10 000€ ont été faits d'une part pour tenir les engagements de la commune auprès des acheteurs des parcelles d'autre



part et surtout parce que les 3 riverains ont pris en charge la moitié des travaux soit 5 000 €.

- Chats errants : l'inévitable problème des chats errants se pose à nouveau sur le Village et sur Passevite. Une nouvelle campagne de stérilisation va se mettre en place.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Date prévisionnelle du prochain conseil municipal fixée au 25 novembre 2016.

